



info métiers

La revue de la Chambre de métiers et de l'artisanat * Nouvelle-Calédonie



DOSSIER

Comment financer son projet de développement ?

FICHE INFOS

Patente :
mode d'emploi

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tri des déchets
Ayez le réflexe Trecodec

SAVOIR-FAIRE

Artiste peintre-graveur
Parfumeur junior



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Nouvelle-Calédonie

province Sud
à venir

Sommaire

RÉTRO

4

ACTUS

5

FORMATION

10

Agenda

Cinq bonnes raisons de se former

DOSSIER

12

Comment financer son projet de développement ?

FICHE INFOS

20

Patente, mode d'emploi

VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

22

DÉVELOPPEMENT DURABLE

23

Tri des déchets, ayez le réflexe

L'ARTISAN NUMÉRIQUE

24

À VOTRE SERVICE

26

TROIS QUESTIONS À...

27

VIE DE L'ARTISANAT

28

SAVOIR-FAIRE

30

Isabelle Staron-Tutugoro,
artiste peintre-graveur
Marion Habault,
parfumeur junior

BON À SAVOIR

33

BOURSE DES ENTREPRISES

34



Développer = financer

Les artisans ont la volonté d'entreprendre, et le financement, étape ultime pour la concrétisation du projet, est au cœur des préoccupations de nombreux chefs d'entreprise.

Comment s'y prendre ? À qui s'adresser ?

Le dossier de ce premier numéro de l'année 2011, vous donne des pistes pour comprendre « qui fait quoi » en matière de financement. Bonne nouvelle : les partenaires de l'entreprise, qu'ils soient publics ou privés, proposent des outils diversifiés. Chacun couvre des besoins différents, mais tous nécessitent de la part du professionnel une bonne connaissance de leurs mécanismes. Car investir comporte souvent une part de risque et suppose toujours un coût pour l'entreprise qu'il convient de mesurer. Pour faire les bons choix, pas question d'improviser.

À la Chambre de métiers et de l'artisanat, nos conseillers travaillent en lien permanent avec les organismes susceptibles de financer les entreprises. Agissant au cœur de ce réseau, ils connaissent aussi parfaitement les contraintes de l'activité artisanale. Ainsi une analyse à deux dimensions est mise au service des décideurs d'un côté et des artisans de l'autre. Un seul objectif : favoriser le développement des petites entreprises, sur le long terme. Pour vous informer sur les aides et dispositifs existants, pour mûrir vos réflexions sur votre projet, pour monter votre dossier de financement, les conseillers de la CMA vous accompagnent, gratuitement, toute l'année.

Le Président
Jean-Claude Merlet

Nous contacter :

Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie

10, avenue James Cook - BP 4186 - 98846 Nouméa Cedex
Tél. : 28 23 37 - Fax : 28 27 29 - courriel : cma@cma.nc
Internet : www.cma.nc

Antennes

Poindimié

Patrick Leblais
BP 155 - 98822
Tél. : 42 74 82
Fax : 42 74 11
poindimie@cma.nc

Koné

Soukaïna Pesce
Belinda Mathelon
BP 641 - 98860
Tél. : 47 30 14
Fax : 47 30 17
kone@cma.nc

Koumac

Arielle Pindon
BP 127 - 98850
Tél. : 47 68 56
Fax : 47 63 64
koumac@cma.nc

La Foa

Christian Fuzivala
Tél. : 46 52 86





Pose des premières pierres à Nouville



Le 21 décembre dernier ont été posées les premières pierres de l'extension du Centre de formation Lucien Mainguet en présence entre autres, du Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat et de plusieurs membres du gouvernement autour du Président et du Vice-président. Les gestes coutumiers ont été partagés avec le clan Betoe, avant de laisser la place à un moment de convivialité. Rappelons que le conflit foncier, déclenché sur un terrain appartenant à la Nouvelle-Calédonie au sujet duquel la famille Betoe faisait valoir son lien à la terre, a pris fin, par la signature d'un protocole d'accord, le 14 octobre dernier. Le projet d'extension et de rénovation du Centre de formation Lucien Mainguet va désormais pouvoir être concrétisé.

Koumac gère !

Neuf stagiaires ont participé les 16 et 17 novembre dernier au stage de gestion qui s'est déroulé à l'antenne de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Koumac. Durant deux jours les chefs d'entreprise ont acquis les connaissances nécessaires en matière de gestion, compris l'intérêt de tenir ses comptes au-delà de la déclaration fiscale, acquis la maîtrise d'une méthode simplifiée de tenue de compte et ont été initiés au logiciel de Tenue de comptes EUREKA.



Salon des artisans d'art

Le dernier salon de l'artisanat d'art a encore attiré cette année de nombreux visiteurs venus admirer la qualité du travail des artisans du territoire. Pour cette édition, près d'une cinquantaine de stands présentaient de nouvelles pièces originales dans une grande variété de métiers d'art. Pour la première fois, les artisans d'art de Lifou avaient fait le déplacement pour présenter leurs créations à ce salon de Noël.



La fiscalité en question

Plus d'une centaine d'artisans de la zone VKP ont été conviés en novembre dernier à une réunion d'information sur la fiscalité professionnelle organisée à Koné. Les agents des services fiscaux ont abordé les différents régimes d'imposition, les obligations comptables ou encore la contribution

des patentes. La vingtaine d'artisans qui ont

répondu à l'invitation, ont ensuite pu poser leurs questions aux agents. Cette réunion a permis aux chefs d'entreprise de mieux appréhender leur fiscalité et de trouver des réponses aux problèmes qu'ils peuvent rencontrer.

Les apprentis diplômés

Le Centre de formation Lucien Mainguet enregistre cette année encore un très bon taux de réussite de ses apprentis aux examens. Ils ont été 129 reçus pour 157 candidats présentés, soit plus de 82 % à sortir diplômés dans plus de 20 métiers. Bravo à tous !



FISCALITÉ

Les services fiscaux en clair

Les services fiscaux organisent les journées spéciales pour les professionnels, pour tout comprendre sur la déclaration fiscale, la patente, la TSS, le changement de régime d'imposition...

Les agents des services fiscaux rencontrent les professionnels et les créateurs d'entreprises pour répondre à toutes leurs questions :

Lors de réunions d'information à 17h30 sur le thème des obligations fiscales du chef d'entreprise :

À Nouméa : Jeudi 3 mars à la Chambre de métiers et de l'artisanat à Nouville.

À Koné : Mardi 8 mars à l'antenne de la Chambre de commerce et d'industrie à Pont Blanc.

À La Foa : Jeudi 10 mars à l'antenne de la Chambre de métiers et de l'artisanat.

Lors d'entretiens individuels et confidentiels de 7h30 à 16h, en continu :

À Nouméa : Jeudi 3 et vendredi 4 mars à la Chambre de métiers et de l'artisanat à Nouville.

À Koné : Jeudi 8 et vendredi 9 mars à l'antenne de la Chambre de commerce et d'industrie à Pont Blanc.

À La Foa : Jeudi 10 et vendredi 11 mars à l'antenne de la Chambre de métiers et de l'artisanat.



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Nouvelle-Calédonie

Inauguration de l'antenne CMA de La Foa

L'antenne CMA de La Foa sera inaugurée le 1^{er} mars. C'est la quatrième antenne après celles de Koné, Koumac et Poindimié. Elle se situera dans le pavillon Julien Le Maître, actuellement en cours de finition. Christian FUZIVALA, qui effectue les permanences de la CMA sur la zone depuis de nombreuses années, en sera le responsable et poursuivra son travail de terrain en allant trois jours par semaine à la rencontre des artisans dans les communes avoisinantes. Tél. (à partir du 1^{er} mars) : 46 52 86.

FISCALITÉ

Réduction des charges sur les bas salaires

Depuis le 1^{er} janvier, pour atténuer les effets de la hausse du SMG et des bas salaires, l'assiette de réduction des charges est étendue à 1,4 fois le SMG. Le taux de réduction des charges patronales est porté de 50 à 60 % et jusqu'à 75 % pour les entreprises de moins de dix salariés.

RECRUTEMENT



Artisans recherchés !

Vous voulez faire connaître au grand public vos créations, vos produits, vos techniques ? Vous êtes fier(e) de votre métier artisanal ?

Vous exercez un métier rare ou vos créations sont originales ? Participez à la première Semaine de l'Artisanat, organisée du 9 au 15 mai dans les trois provinces. Opérations portes-ouvertes dans les entreprises et ateliers des artisans, soirée de l'excellence artisanale, démonstrations de savoir-faire dans le cadre du premier salon du genre à la Maison des artisans, portes-ouvertes et concours d'apprentis au Centre de formation Lucien Mainguet, conférences, débats... L'objectif de ces sept jours de découverte est de présenter la diversité du secteur des métiers et la richesse humaine, culturelle, et économique de la plus grande entreprise de Nouvelle-Calédonie. Vous êtes sculpteur, fleuriste, vitrailliste, tourneur sur bois, maçon, toiletteur canin, taxi, mosaïste-carreleur, chocolatier, graphiste, ferronnier, boulanger, coiffeur, créateur de bijoux... **Ou tout simplement curieux d'en savoir davantage ?** **Contactez Laure Le Gall au 75 35 25 ou laure.legall@cma.nc avant le 8 avril 2011.**

Post-it

Les entreprises au régime du forfait doivent s'acquitter de la TSS avant le 28 février. Soit en se rendant directement au service de la recette au 1^{er} étage de l'hôtel des impôts soit par courrier au 13 rue de la somme BP B19 - 98 848 Nouméa.

Pour plus d'informations, contactez le 25 75 00.



2^{ème} cérémonie « Les Lauréats »

Le 24 mars prochain aura lieu la remise de diplômes aux 129 lauréats de l'apprentissage. Tous les apprentis diplômés, accompagnés de leurs maîtres d'apprentissage et de leurs familles sont attendus à la Maison des artisans pour cet événement festif. Pour plus d'informations, **contactez le Centre de formation Lucien Mainguet au 25 97 40.**

APPRENTISSAGE

C'est la rentrée !

La rentrée des apprentis débutera avec les sections terminales les 24 et 31 janvier. Suivront les premières années avec une rentrée échelonnée entre le 21 février et le 14 mars.

Pour plus d'informations, contactez le Centre de formation Lucien Mainguet au 25 97 40.





ENTREPRISES

Évaluez et réduisez vos risques routiers !

La prévention des risques routiers en entreprise est au cœur d'une campagne informative et incitative, destinée aux professionnels et menée conjointement par la CAFAT, l'Agence Sanitaire et Sociale et la Direction du Travail et de l'Emploi (DTE), en partenariat avec la CMA. L'objectif est qu'un plus grand nombre d'entreprises s'engagent à respecter les mesures de sécurité applicables aux véhicules, appareils et engins mis à disposition des travailleurs. Cela implique de connaître quels sont les risques liés aux déplacements routiers, de les évaluer et de mettre en place des actions correctives.

« Au travail, sur la route, je suis 100 % sécurité », voilà une devise que nombre d'artisans peuvent désormais faire leur, en adhérant à la Charte du même nom. La signer, c'est s'engager et également bénéficier d'avantages : mise à disposition de supports d'information pour votre entreprise, formation pour la conduite en sécurité, et soutien financier pour l'équipement sécurisé de votre véhicule utilitaire léger.

Pour adhérer à la Charte : contactez la Direction du Travail et de l'Emploi au 27 04 76 ou téléchargez sur le site de la DTE le formulaire d'adhésion www.dtenc.gouv.nc.

Retrouvez des guides d'évaluation des risques par métiers sur ce même site, rubrique DOSSIERS, sous rubrique santé et sécurité au travail.

« Nous on peut claquer les portes et renverser des trucs !... »

« Des matériaux esthétiques, robustes et faciles d'entretien... »

« Des solutions pratiques à mettre en œuvre... »

l'innovation au service de votre confort

Toujours à l'écoute de nouveaux besoins, Socaboïs recherche des matériaux et produits de construction et de décoration innovants, conçus pour vous simplifier la vie au quotidien, faciliter la mise en œuvre, durer plus longtemps et protéger l'environnement.

dumafloor WATERPROOF LAMINATE FLOORING Stratifié 100% étanche	Proteras Deck composite
PEFC CERTIFIED BY PEFC CreaConfort Blocs-portes à joint réducteur de bruit	Vizage Panneaux décoratifs de surface verticale
Béton flottant Dalles de sol béton décoratif	REISSER SCHRAUBENTECHNIK Vis pour terrasses en inox A4

SOCABOÏS
Aménager, Décorer, Rénover

Ducos - Angle des rues Eiffel/Forest - Tél. : 25 00 60
E-mail : vente@socabois.nc



RENDEZ-VOUS



AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT

Conférence sur le financement de l'entreprise à Nouméa

Parce qu'accéder au crédit bancaire quand on est chef d'entreprise (ou futur chef) peut être compliqué, les Chambres consulaires et les institutions financières vous disent TOUT sur l'accès au crédit : comment dialoguer avec son banquier, monter un dossier pour sa banque, bénéficier d'un crédit à taux préférentiel, obtenir une garantie complémentaire, etc... Les quatre établissements bancaires, l'Institut d'Émission d'Outre-Mer, l'Agence Française de Développement, la CMA et la CCI vous apportent conseils et outils pratiques. Un temps de questions-réponses avec les chefs d'entreprise, ainsi que des entretiens individuels sont également prévus.

Où ? Auditorium de la CCI - Nouméa.

Quand ? Le 31 mars à 17 h. Entrée gratuite.

Pour tout renseignement complémentaire et pré-inscription, contactez le 24 48 90.



Formalisation des Conditions Générales de Ventes

Les récentes modifications de la délibération portant sur la réglementation économique (délibération modifiée n° 14 du 6 octobre 2004), imposent désormais à tout producteur ou prestataire de services de communiquer à ses revendeurs qui en font la demande ses Conditions Générales de Ventes (CGV). Celles-ci présentent les prix, barèmes de prix et réductions éventuelles, les conditions de livraison et de règlement (délais, pénalités de retard...) relatifs au produit vendu par le producteur ou fournisseur. Ces « CGV » constituent la base de la négociation avec le revendeur, négociation qui devra être formalisée par écrit dans une convention unique. Une fiche pratique et un modèle type de Conditions Générales de Ventes sont disponibles sur le site de la Direction des Affaires économiques : www.dae.gouv.nc, rubrique : Règles entre professionnels.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service de développement économique de la CMA au 28 23 37 ou nos antennes.



« Passeport pour l'économie numérique » Bilan gagnant !

Lancé il y a plus de deux ans par la CMA, le « Passeport pour l'économie numérique » est une offre gratuite d'initiation et de découverte de l'informatique et d'Internet destinée aux créateurs d'entreprise artisanale, à l'artisan, son conjoint, et aux apprentis. Le dispositif est un succès puisque 748 personnes en ont bénéficié depuis sa création. En 2010, il est monté en puissance avec une offre de sessions étoffée, un déploiement dans les îles et de nouveaux partenaires offrant des avantages. Ainsi ce sont 336 artisans qui ont obtenu leur « Passeport » l'an passé. Le « Passeport » répond efficacement à l'impérieuse nécessité pour nombre d'artisans de moderniser la gestion administrative ou comptable de leur entreprise et de tirer partie des bénéfices que l'informatique et Internet peuvent apporter au quotidien. Pour en savoir plus : www.cma.nc, rubrique « Passeport », en colonne de droite sur la page d'accueil.

BCIzen

Gardez la maîtrise de votre compte en toute sérénité

L'alerte anti-dépassement !

BCIzen est un système d'alerte qui vous permet de recevoir un SMS ou un e-mail :

- > lors du franchissement de la **limite Zen** que vous avez fixé vous-même (par exemple : "je veux être averti quand mon compte passe en dessous de 25 000 F"),
- > **puis** lorsque votre compte approche la limite de votre autorisation de découvert.

BCIzen, quel avantage ?

Vous êtes alerté du franchissement de votre **limite Zen** ?

Réagissez immédiatement et évitez un dépassement non autorisé ! Ayez le réflexe **BCIzen** !

Renseignez-vous dans votre agence ou au **25 69 90**.

Votre compte en direct, c'est aussi :

BCInet : votre banque en ligne par internet.

BCIcom : les informations essentielles par SMS : le solde de votre compte, vos 10 dernières opérations et votre encours de cartes bancaires.

BCIdirect : des télé-conseillers spécialisés à votre écoute.

BCInet, BCIcom et BCIzen sont des services soumis à la tarification en vigueur stipulée dans les barèmes de la BCI.



Banque Calédonienne d'Investissement



Agenda

Nos formations s'adressent à un large public : artisans, conjoints d'artisan, salariés, chefs d'entreprise, personnes en insertion professionnelle... Les sessions se déroulent en général en soirée, à partir de 17 heures. Les prix indiqués sont pour les artisans. Se renseigner pour les autres publics (particulier, demandeur d'emploi etc...).

* INFORMATIQUE

➔ Initiation informatique Word-Excel (niveau 1)

14 au 20 février > Nouméa

21 au 23 mars > Koné

04 au 07 avril > Lifou

Pour les débutants qui veulent acquérir les techniques de base de l'informatique et découvrir ces deux programmes indispensables.

- Créer des documents simples : textes et tableaux
- Les ranger dans les dossiers
- Modifier et supprimer les documents

16 heures – 18 000 F

* DEVIS-FACTURE-GESTION

➔ Gestion d'entreprise > Logiciel EUREKA « Tenue de comptes »

14 au 25 février > Nouméa

Pour les artisans, conjoints d'artisans, créateurs d'entreprise, et chefs d'entreprise soumis au régime fiscal du forfait.

- Élaborer le compte de résultat et le bilan

- Analyser le compte de résultat : les soldes intermédiaires de gestion et la gestion prévisionnelle
- Analyser le bilan : les équilibres à respecter
- Acquérir les bases de la comptabilité simplifiée avec le logiciel EUREKA ou sur support papier

20 heures – 20 000 F

➔ Devis-Facture > Logiciel EUREKA

07 au 10 février

Pour les personnes connaissant le maniement d'un PC et désireux d'informatiser leur gestion.

- Enregistrer les paramètres nécessaires aux calculs des prix unitaires
- Créer un devis et une facture
- Créer des situations de paiement des travaux
- Créer une facture liée à une situation
- Enregistrer des règlements par situation
- Suivre les coûts par chantier
- Élaborer une lettre de relance

10 heures – 20 000 F

* VIE DE L'ENTREPRISE

➔ Créer ma page web

07 au 18 mars

Pour valoriser son entreprise sur Internet, communiquer avec sa clientèle, publier documents et photos.

- Introduction au Web
- Le blog : réalisation d'une page efficace
- Création du compte blog et élaboration du contenu
- Mise à jour

20 heures – 20 000 F

➔ Calculer mes tarifs

07 au 17 mars > Nouméa

11 au 12 avril > Lifou

Pour les porteurs de projet et les artisans qui souhaitent mieux maîtriser leurs coûts et avoir des « prix justes ».

- Initiation ou rappel des bases comptables
- Méthode de calcul de prix
- Exercices pratiques adaptés aux différents secteurs d'activité

16 heures – 20 000 F

* FORMATIONS SPÉCIFIQUES ET TECHNIQUES

➔ Transport Routier de Personnes TRP

07 au 11 février/04 au 08 avril > Nouméa

Pour les entrepreneurs ou créateurs d'entreprise dans le domaine du transport routier de personnes. Pour connaître la réglementation des TRP applicable à la Nouvelle-Calédonie et maîtriser le développement de son entreprise grâce à la gestion.

- Les obligations de l'entreprise
- La comptabilité simplifiée
- La commission des transports routiers de personnes
- Les différentes catégories de services de transports
- Les règles de circulation, la prévention et la sécurité routière

38 heures – 40 000 F

➔ Pose de chauffe-eau solaire

16 au 18 mars > Grand Nouméa

Pour les artisans plombiers et techniciens d'entreprise d'installation de plomberie-sanitaire.

- Estimer la faisabilité de l'implantation d'un chauffe-eau solaire en fonction du lieu
- Choisir un système adapté et répondant au besoin du client
- Réaliser l'installation dans les règles de l'art et en sécurité, grâce à une plateforme mobile équipée d'une installation solaire thermique à monter

21 heures sur 3 jours – ????? F

* FORMATIONS À LA DEMANDE

Ces formations peuvent être organisées à la demande, et élaborées sur-mesure en fonction des besoins exprimés (entreprises, artisans, institutions...).

➔ Conducteur de grue

➔ Habilitation électrique

➔ Réponse aux appels d'offres

Où s'inscrire ?

À Nouméa, au Centre de formation Lucien Mainguet
1 rue Juliette BERNARD à Nouville :

Le responsable de la Formation Continue vous accueille
de 07h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, du lundi
au jeudi et le vendredi de 07h30 à 12h00 et de 13h00
à 15h00.

Tél. : 25 97 40 • Mail : formation@cma.nc

En province Nord, dans les antennes de la CMA
à Koné, Koumac et Poindimié, un conseiller étudie
votre besoin. Accueil de 07h30 à 12h00 et de 13h00 à
16h00, du lundi au jeudi et le vendredi de 07h30
à 12h00 et de 13h00 à 15h00.

Tél. Koné : 47 30 14 • Tél. Koumac : 47 68 56 •

Tél. Poindimié : 42 74 82

Stages et ateliers collectifs

Pour organiser sur votre commune un atelier de
création d'entreprise ou un stage de gestion, contactez
province Sud : Christian FUZIVALA au 28 23 37,
province Nord : Soukaïna PESCE au 47 30 14,
province des îles Loyauté : Caroline COURTOT
au 28 23 37

Cinq bonnes raisons de se former

La formation est un facteur de performance et de progrès de l'entreprise artisanale. En 2010, près de 400 personnes, convaincues des atouts de la formation professionnelle continue, ont suivi un stage avec la Chambre de métiers et de l'artisanat.

Alors, pourquoi pas vous ?



* J'acquiers des compétences

Au-delà des savoir-faire techniques que vous maîtrisez et améliorez au quotidien, la formation offre un tremplin vers d'autres connaissances, d'autres compétences. Un « plus » qui représente un enrichissement personnel mais qui valorise aussi l'entreprise auprès de sa clientèle.

* Je suis en phase avec mon marché

Accéder « dans les règles de l'art » aux marchés publics, savoir calculer ses tarifs pour bien se positionner sur son marché, s'initier au solaire photovoltaïque pour rester dans la course, se former pour répondre à de nouvelles réglementations... dans un monde professionnel qui évolue rapidement, la formation est un moyen de maintenir à jour ses connaissances et de ne pas prendre un train de retard.

* Je suis plus efficace

Adaptées aux contraintes de la très petite entreprise, les formations de la CMA sont concrètes et adaptées à vos besoins. En mettant en application immédiatement les acquis de la formation, vous gagnez en efficacité et vous sentez très rapidement les bénéfices de vos efforts.

* Je gagne du temps

« Je n'ai pas le temps », c'est le premier argument exprimé par les artisans rebelles à la formation. Pourtant, améliorer ses compétences en gestion permet d'éviter les erreurs... et aussi le temps perdu à les rectifier. Se mettre à l'informatique, c'est disposer de modèles de documents, disponibles y compris à distance, partageables, et facilement stockables. Si la formation est certes un investissement temps et financier, quelle rentabilité !

* Je prends du recul

Pas facile, lorsqu'on travaille « la tête dans le guidon » de prendre le temps de réfléchir à son organisation et d'identifier les axes d'améliorations. Le temps de la formation est celui de l'échange. Échanges avec des formateurs expérimentés qui ont un regard extérieur sur vos problématiques. Échanges également avec d'autres professionnels. Une prise de recul qui permet d'évoluer, pour aller encore plus loin.



Comment financer

son projet de développement ?



Une nouvelle année commence et avec elle l'envie de mener à bien de nouveaux projets. Car si l'artisanat est la première entreprise de Nouvelle-Calédonie, c'est aussi grâce à la volonté d'hommes et de femmes qui osent voir plus grand et plus loin. Mais développer son entreprise exige souvent des soutiens financiers extérieurs et l'on ne sait pas toujours vers qui se tourner... Pour vous aider à y voir plus clair dans la jungle des financements, InfoMétiers vous propose un tour d'horizon des possibilités qui s'offrent aux artisans.





« **D**évelopper son entreprise, c'est se projeter sur le long terme », rappelle Alexia Basset, directrice des services de développement économique de la Chambre de métiers et de l'artisanat, qui insiste sur le fait **qu'emprunter pour financer son projet est une prise de risque qu'il convient de mesurer.** « Pour palier à un surcroît d'activité ponctuel, il n'est pas forcément nécessaire d'investir. Par exemple, dans le cas d'un nouveau chantier de courte durée, on peut envisager la piste de la location plutôt que de l'achat de matériel, pour éviter de se retrouver avec des engins à rembourser ». Premier mot d'ordre donc, **ne pas se laisser tenter par des conditions de financements alléchantes sur une période donnée, sans être certain que le marché vous permette d'inscrire votre entreprise dans une perspective de développement pérenne.**

Est-il aussi nécessaire de rappeler qu'**à partir du moment où l'on emprunte, cela coûte à l'entreprise.** « Financer un investissement en partie sur fonds propres permet de limiter son endettement et donc ses charges de remboursement bancaire. De plus, quels que soient les financements que l'on va chercher, c'est important de disposer de fonds propres, car la plupart des financeurs en exigent, preuve de l'implication du chef d'entreprise dans son projet », souligne Alexia Basset.

Autre conseil : **mûrir son projet.** Car si le renouvellement de matériel obsolète se justifie aisément auprès d'un financeur,

en revanche, se lancer dans un projet innovant exigera sûrement une étude de marché au préalable. Dans tous les cas, plusieurs documents, notamment administratifs et financiers, seront exigés par les partenaires financiers (voir page 16).

« Notre rôle au sein du service développement économique de la Chambre de métiers et de l'artisanat est, entre autres missions, d'accompagner l'artisan dans sa démarche et de l'aider à préparer les documents qui vont servir à la décision de la banque et, selon les cas, de ceux qui vont se porter garants du prêt. Ceci pour constater que l'investissement est amortissable par l'entreprise et qu'elle aura les moyens de le rembourser ».

Pas question donc d'improviser lors d'un entretien avec un partenaire financier potentiel. Plus vous maîtriserez votre projet et son incidence sur votre entreprise, plus vous serez convaincant auprès de vos financeurs. **Une demande de financement se prépare en amont et de préférence avec l'aide de professionnels,** comptables, conseillers de la CMA ou autres experts qui pourront vous donner leur avis et vous accompagner dans votre démarche.

Selon la nature de votre projet, son coût, le montant de votre apport personnel, le lieu et le secteur de votre activité, plusieurs possibilités de financements sont possibles.



Les prêts bancaires, **oui** mais à taux bonifiés !

Quand se pose la question d'investir, les entreprises se tournent naturellement vers leurs banques. Il est bon de savoir qu'il existe des dispositifs de bonification de taux d'intérêts, c'est-à-dire des possibilités d'emprunter à taux préférentiels, notamment grâce à l'**Institut d'Émission de l'Outre-Mer (IEOM)** et à l'**Agence Française de Développement (AFD)**.

Toute entreprise, même au régime du forfait, peut déposer chaque année ses comptes, même une tenue de comptes personnels (sous la forme d'un compte de résultat et d'un bilan), directement à l'IEOM ou via son banquier. L'IEOM attribue alors une cote qui note la situation financière de l'entreprise. Selon la cotation attribuée, (qui peut varier d'une année à l'autre), l'entreprise peut bénéficier, entre autres, de prêts à taux inférieurs à ceux du marché.

Autre solution, le **prêt aidé à l'investissement (PAI)** mis en place par l'AFD. Il permet aux entreprises calédoniennes de moins de 50 salariés qui souhaitent investir dans du matériel, de l'immatériel ou de l'immobilier d'exploitation, assurant le maintien ou la création d'emplois, d'emprunter jusqu'à 35 millions Fcfp sur une durée de 5 à 15 ans, à un taux d'intérêt de 1 à 1,5 point inférieur au taux pratiqué habituellement. Dans tous les cas, parlez-en à votre chargé de clientèle, votre unique interlocuteur.

* **Graine : pour financer les surcoûts des investissements environnementaux**

GRAINE (**GR**oupement pour **Agir** et **IN**nover pour l'**Environnement**) est une association dédiée à l'accompagnement des entreprises calédoniennes agissant en faveur de la protection de l'environnement et la maîtrise de l'énergie. Parce que la plus-value environnementale d'un projet engage la plupart du temps un surcoût, le comité d'agrément de GRAINE agréé les projets d'investissement en vue de l'obtention par l'entreprise d'un PEME : prêt bancaire à taux préférentiel (environ 3 points en dessous des taux habituellement pratiqués) pour un montant pouvant aller jusqu'à 60 millions de francs cfp.

Contact : Aurélie Fourdrain
GRAINE CCI 15, rue de Verdun/Nouméa
Tél. : 24 40 72
Email : a.fourdrain@graine-nc.com



➔ **Et le financement à court terme ?**

Parce que vous n'êtes jamais à l'abri d'un coup dur (retard de paiements, baisse d'activité...), il est nécessaire de vous doter d'outils de gestion performants pour vous aider à anticiper vos besoins en trésorerie. En cas de difficulté ponctuelle, votre banque peut mettre en place une facilité de caisse, une autorisation de découvert ou encore un escompte. D'autres organismes (comme l'Adie ou certaines provinces) peuvent aussi proposer des dispositifs spécifiques au financement de la trésorerie dans le cadre d'un financement global. L'important, c'est d'anticiper ses besoins ponctuels, pour les négocier avec votre banquier sans les subir...



PUB SLN
à venir

* Nouvelle Calédonie Initiative : un levier pour le prêt bancaire

NCI vient soutenir les fonds propres de l'entreprise et encourage particulièrement le secteur artisanal qui vient en seconde position dans leurs financements. L'association propose des prêts à taux zéro, en complément d'un prêt bancaire, pour des projets de 3 à 30 millions de francs. Le financement peut atteindre 25 % du montant du projet, plafonné à 4 millions. Ces prêts sont remboursables sur 5 ans au maximum, incluant éventuellement une période de différé d'un an.

Contact : uniquement sur rendez-vous
à l'Espace Performance de la CCI au
15 rue de Verdun/Nouméa • Tél. : 24 40 14

* Les fonds de garanties

Lors de l'octroi d'un prêt, les banques peuvent faire appel à des fonds de garanties. L'avantage pour l'entrepreneur est que les fonds de garanties permettent aux banques de partager leurs risques ; ces dernières prêtent ainsi plus facilement. Il existe en Nouvelle-Calédonie plusieurs fonds de garantie destinés aux projets économiques dont le fonds SOGEFOM géré par l'AFD et trois fonds provinciaux. Ces derniers offrent une garantie pouvant aller jusqu'à 80 % du montant du crédit sollicité (garantie limitée à 8 millions de francs pour les fonds provinciaux). Quant à l'intervention de la SOGEFOM, elle oblige le banquier à limiter la prise de la caution personnelle de chaque personne physique partenaire du projet à hauteur de 50 % et lui interdit la prise d'hypothèque sur la résidence principale de l'entrepreneur. N'hésitez pas à en parler avec votre banquier...

* Vous avez essayé un refus de prêt bancaire, et vous disposez d'un garant ? **L'ADIE accorde des prêts d'honneur ainsi que des prêts à taux d'intérêts variables aux personnes qui n'ont pas accès aux crédits bancaires.**

Les prêts n'ont pas de limite basse et peuvent atteindre jusqu'à 1,2 millions de francs.

Contact : ADIE Antenne Sud : 60 avenue Henri Lafleur
Victoire/Nouméa • Tél. : 26 29 90
Antenne Nord : Village Icap 98 860 Koné • Tél. : 42 42 41
Antenne des îles 98820 We-Lifou • Tél. : 45 09 39
N° vert 05 05 55 ou nouvellecaledonie@adie.org
www.adie.org



➔ Le contenu du dossier pour obtenir un financement

Quels que soient les partenaires financiers sollicités, vous devrez justifier de la viabilité de votre projet en présentant un dossier contenant un certain nombre d'informations :

- La présentation de l'entreprise, du projet et du marché.
- Un compte de résultat mensuel ou les comptes existants de l'entreprise.
- Un compte de résultat sur 3 ans qui montre la rentabilité à moyen terme de l'investissement et du projet.
- Un plan de trésorerie : pour anticiper les difficultés de trésorerie liées à un décalage entre le paiement des charges et investissements et les encaissements de chiffre d'affaires.
- Un plan de financement qui indique, en fonction des besoins d'investissement, les différentes sources de financements envisagées.
- Des documents justificatifs, selon les cas :
 - pièce identité ;
 - diplômes liés à l'activité ;
 - attestations fiscales ;
 - attestations de marchés ;
 - devis liés aux investissements.





PUB Recycal à venir

D'autres modes de financement

* La défiscalisation

La défiscalisation est un dispositif mis en place par l'État français en faveur d'un certain nombre de secteurs dont l'artisanat. Le principe ? Des métropolitains investissent dans des projets calédoniens pour bénéficier de crédits d'impôts, dont une part est rétrocédée à l'entreprise locale. Ce système permet de bénéficier d'environ 25 à 30 % de réduction sur le montant global de l'investissement. Pour plus d'informations, contacter les conseillers de la CMA ou les cabinets spécialisés en défiscalisation.

* Les subventions

Il existe dans chaque province des codes des aides financières à l'investissement qui permettent d'aider les entreprises soit par le biais de subventions, soit par le biais, selon les provinces, de prêts à taux zéro. Les subventions sont accordées selon les priorités économiques de chaque province et leurs disponibilités budgétaires. **Contacts :**

➔ Direction de l'économie, de la formation professionnelle et de l'emploi de la province Sud, 30 route de la baie des Dames - Bâtiment 1 - Ducos le centre/Nouméa

Tél. : 23 28 33

➔ Direction du développement économique et de l'environnement de la province Nord, service investissements des entreprises, Route territoriale 1 BP 41 - 98860 Koné > **Tél. : 47 72 39**

➔ Direction du développement économique de la province des îles Loyauté > **Tél. : 45 51 79**
Lifou > **Tél. : 45 51 71** • Maré > **Tél. : 45 49 20**
Ouvéa > **Tél. : 45 52 50**

* La prise de participation

Pour les sociétés qui ont un projet d'investissement important, les sociétés d'économie mixte des provinces (SODIL, SOFINOR, PROMOSUD), ainsi que l'Institut Calédonien de Participation (ICAP) peuvent intervenir en apport en capital selon des politiques sectorielles et des zones géographiques précises.

Renseignez-vous directement auprès d'elles.

ICAP > **Tél. : 27 62 18** • www.icap.nc

PromoSud > **Tél. : 24 19 72** • www.promosud.nc

Sofinor > **Tél. : 47 32 55** • www.sofinor.nc

Sodil > **Tél. : 45 40 10**

Vous avez un projet de développement ?

➔ N'hésitez pas à solliciter le service de développement économique de la Chambre de métiers et de l'artisanat. Nos agents sont là pour vous accompagner dans la concrétisation de votre projet et vous guider gratuitement dans vos démarches.

Nouméa > Tél. : 28 23 37 • Email : eco@cma.nc

Koné > Tél. : 47 30 14 • Email : kone@cma.nc

Koumac > Tél. : 47 68 56 • Email : koumac@cma.nc

Poindimié > Tél. : 42 74 82 • Email : poindimie@cma.nc

TÉMOIGNAGE



LUSITA TOKOTUU

Le parcours de Lusita, c'est un peu la success story à l'américaine, ou comment à force de travail, de formation et de persévérance on atteint ses objectifs. « Je suis entrée à la pâtisserie Patashou il y a 20 ans, comme femme de ménage avant d'être formée en pâtisserie. » L'enseignante met la clé sous la porte mais Lusita décide de prendre le taureau par les cornes.

Après deux ans de démarches et une formation en gestion, elle est sur le point d'ouvrir sa propre boutique avec l'aide de la Chambre de métiers et de l'artisanat qui l'a accompagnée dans le montage de son dossier de financement.

« La défiscalisation m'a permis de payer une partie de la voiture de service ainsi qu'une partie du matériel du laboratoire. La banque et Nouvelle Calédonie Initiative m'ont permis de financer les travaux de mon unité de production ». Lusita a aussi pu bénéficier d'une subvention de la province Sud. Un projet de longue haleine mais qui porte ses fruits puisque sa Boulangerie-Pâtisserie « Jour et nuit », embauchera un boulanger et une pâtissière dans son laboratoire au Mont-Dore, deux vendeuses, dont sa fille, sur son point de vente en ville, tandis que son mari assurera les livraisons.

PUB JEN à venir

PUB

////////////////////////////////////



Des outils pour vous aider :

- ➔ Le site Internet de la direction des services fiscaux www.dsf@gouv.nc
- ➔ Le site Internet www.juridoc.gouv.nc, rubrique Le droit/Codes et recueils/Code des impôts.
- ➔ La Direction des affaires économiques pour des informations sur les professions réglementées
Tél. : 23 22 50 et www.dae.gouv.nc

* Quelle activité déclarer ?

La patente est due « par établissement » : chaque local où est exercée la profession est considéré comme un établissement. Par exemple, une même activité exercée dans un même immeuble mais dans des locaux séparés avec chacun leur entrée implique la déclaration de chaque local et donc le paiement de deux patentes.

Vous avez une seconde obligation déclarative distincte qui intervient en cas de changements dans la vie de votre entreprise.

- ➔ Création d'un nouvel établissement, magasin, bureau, atelier.
- ➔ Extension de la surface de vos locaux, que vous soyez propriétaire ou locataire.
- ➔ Achat ou location de véhicules utilitaires supplémentaires et d'engins divers comme bulldozers, pelleuses, concasseurs...

Tous ces changements doivent être déclarés dans le mois où ils sont intervenus. Changement d'adresse, et embauche de salariés doivent également être notifiés à la CMA.

* Combien coûte une patente ?

Pour vous renseigner sur le montant à provisionner, rapprochez-vous des services fiscaux qui sont seuls en mesure de donner un ordre d'idée tant le calcul est complexe.

La patente se calcule selon trois paramètres :

- ➔ **Le droit fixe** est composé d'une « taxe déterminée » et d'une « taxe variable ». La taxe déterminée varie entre 1 000 F et 500 000 F.CFP selon la nature de la profession exercée et la commune d'exercice de l'activité. La taxe variable tient compte de la surface et de l'emplacement des locaux commerciaux, des véhicules utilitaires et des engins divers.
- ➔ **Le droit proportionnel** s'applique à hauteur de 1,2 % de la valeur déclarée en douane de toutes les importations de marchandises, matériaux et matériels d'équipements.

- ➔ Les « centimes additionnels » sont perçus au profit des provinces, des communes et d'organismes tels que les chambres consulaires.

Si le montant de la patente est inférieur à 10 000 F, elle ne sera pas recouvrée par les Services fiscaux (article 1128 du code des impôts).

* Combien de temps dure une patente ?

La patente est due annuellement. Une fois inscrit, vous êtes considéré comme étant en exercice tant que vous ne la radiez pas.

Si vous cessez ou vendez votre activité, procédez à la radiation de votre patente le plus tôt possible, et avant le 31 décembre de l'année d'imposition, auprès des CFE de la Chambre de métiers et de l'artisanat. Aucune « suspension » de patente n'est possible.

* La patente, ça sert à qui, à quoi ?

La patente est un impôt servant au fonctionnement d'organismes tels que votre Chambre de métiers et de l'artisanat mais aussi des provinces et des communes.

Être précis dans la déclaration de sa patente est d'autant plus important dans le contexte actuel de développement économique en dehors du Grand Nouméa. Cela induit en effet l'installation d'établissements secondaires d'entreprises ayant leur siège à Nouméa, et, a un impact certain dans les communes concernées par ces installations.

Par ailleurs, les activités déclarées sont codifiées. Ces codes sont traités par l'ISEE à des fins statistiques et permettent d'avoir une vision plus précise de la place de l'entreprise artisanale dans l'économie calédonienne.

Désormais, votre magazine InfoMétiers traitera deux questions, parmi celles les plus fréquemment posées par les artisans aux conseillers de la CMA ou à ses partenaires.

* **Je suis jeune chef d'entreprise, au régime fiscal du forfait. Comment déclarer et payer la TSS ?**

La taxe de solidarité sur les services concerne les personnes physiques (entreprises individuelles) ou morale (sociétés) qui effectuent de manière indépendante une prestation de service relevant d'une activité économique. L'entreprise facture, et donc perçoit la TSS, avant de la reverser aux services fiscaux. Pour cela, il vous faut remplir l'imprimé fourni par l'administration fiscale et remettre cette déclaration au Service de la recette des impôts. Cette formalité est obligatoire, y compris si, au cours de la période d'imposition, aucune opération soumise à taxation n'a été réalisée. La déclaration et le paiement se font annuellement, au plus tard le dernier jour du mois de février. La TSS collectée en 2010 sera donc versée au plus tard le 28 février 2011. Attention, la taxe est exigible lors de l'encaissement des acomptes successifs, du prix ou de la rémunération.

Le paiement peut s'effectuer en numéraire à la caisse de recette, par chèque bancaire ou postal à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC, ou bien par virement.

Pour déclarer et payer la TSS : Direction des services fiscaux – Service de la recette – 13 rue de la Somme – BP D2 – 98848 Nouméa Cedex – Tél. : 25 75 25 Fax : 25 75 15

* **Je souhaite prendre une patente pour exercer en nom propre dans le domaine de nettoyage de locaux. Où dois-je m'adresser ?**

Encore une fois, répétons-le : la patente est une taxe. Vous ne prenez donc pas une patente, vous créez une entreprise.

Or, cela implique plusieurs démarches administratives, que vous devez effectuer auprès des Centres de formalités des entreprises (CFE) de la Chambre de métiers et de l'artisanat, dans nos antennes de Koné, Koumac, Poindimié, ou bien à Nouméa, en fonction de ce qui est le plus pratique pour vous. Vous avez quinze jours, à compter du début de votre activité pour la déclarer.

Les CFE de la Chambre de métiers et de l'artisanat s'occupent de vos démarches pour le Répertoire des métiers, le RIDET et les Services fiscaux (patente).

En un seul lieu, vous faites donc trois formalités distinctes :

- ➔ L'inscription de l'entreprise au Répertoire des métiers. Cela vous permet d'obtenir un numéro RM et ainsi de répondre aux critères exigés par la réglementation.
- ➔ L'inscription de l'entreprise au rôle des patentes.
- ➔ L'inscription de l'entreprise au RIDET (Répertoire des entreprises et des établissements). Le RIDET est un numéro d'identité attribué par l'Institut de la statistique et des études économiques (ISEE), en même temps que le code APE, qui identifie votre activité à des fins statistiques.

Prévoyez de venir vous-même au CFE car des documents sont à signer, et des frais de formalités à régler (2000 F pour l'inscription en entreprise individuelle). Munissez-vous des justificatifs exigés : pièce d'identité et quittance de résidence.

Une quatrième formalité obligatoire est, elle, à faire directement auprès de la CAFAT : l'inscription au Régime unifié de l'assurance maladie et maternité (RUAMM).

EMC

Tri des déchets Ayez le réflexe



Depuis 2009, l'éco-organisme Trecodec – Traitement économique et écologique des déchets – organise la collecte et le traitement des cinq filières réglementées de déchets. Les garagistes, les réparateurs informatiques ou encore les métiers du bâtiment peuvent ainsi recycler leurs piles, batteries, huiles lubrifiantes, pneumatiques et véhicules hors d'usage.



* Les huiles usagées

Vous êtes garagiste et vous ne savez pas quoi faire de vos huiles usagées ?

Sachez que vous pouvez bénéficier d'un enlèvement gratuit dès que vous disposez de 1 000 litres d'huile pour Nouméa et le Grand Nouméa ou 2 000 litres pour les autres communes. Pour cela, il vous suffit de contacter **Trecodec** qui vous enverra lors de votre première requête, une demande d'enlèvement à remplir, sur laquelle vous devrez préciser vos coordonnées et celles du vidangeur que vous aurez choisi, parmi les cinq agréés en province Sud. Ces derniers collectent aussi les huiles sur l'ensemble de la grande terre grâce à des vidangeurs relais locaux. Si vous ne disposez pas de la quantité d'huile suffisante pour bénéficier de ce service, vous pouvez toujours évacuer vous-mêmes vos huiles dans les dix Points d'Apport Volontaire (PAV) que compte la province Sud. « En 2011, la province Nord devrait être équipée progressivement de bornes de collecte, précise Angèle Champagnac, et la collecte sera étendue aux îles Loyauté. »

* Les piles et batteries

Il existe déjà une centaine de lieux de collecte pour les batteries automobiles. De même, les batteries d'ordinateurs

peuvent elles aussi être recyclées. « Dans le cadre de leur activité, les réparateurs informatiques sont amenés à récupérer du matériel défectueux dont ils ne savent pas toujours quoi faire », explique Angèle Champagnac. Il existe à cet effet une soixantaine de bornes grand public, des bacs jaunes que l'on trouve notamment dans les stations service et les centres commerciaux ou encore des PAV professionnels, comme chez certains distributeurs. À titre professionnel ou particulier, ayez aussi le réflexe d'y déposer vos piles.

* Pneumatiques et véhicules hors d'usage

Enfin, tout garagiste peut jeter ses pneus usagés dans les quinze bornes de collecte prévues à cet effet. Quant aux véhicules hors d'usage, ils sont eux aussi collectés gratuitement à condition qu'ils soient complets. « EMC Ducos et Autoplat environnement traitent les véhicules via des unités mobiles de dépollution qui récupèrent les huiles, la batterie, les pneus et extraient les fluides et les inertes (fauteuils...). Les carcasses sont ensuite compactées et exportées deux fois par an, notamment en Asie ».

Le Passeport pour l'économie numérique

* NOUMÉA > Tél. : 28 41 42

B.A.-ba de l'informatique et Internet

- ➔ Jeudi > 10/03/2011 > 16h-18h
- ➔ Mardi > 12/04/2011 > 16h-18h

Informatiser ma gestion d'entreprise

- ➔ Jeudi > 03/03/2011 > 16h-17h
- ➔ Jeudi > 17/03/2011 > 16h-17h
- ➔ Mardi > 22/03/2011 > 16h-17h
- ➔ Mardi > 29/03/2011 > 16h-17h
- ➔ Mardi > 05/04/2011 > 16h-17h
- ➔ Jeudi > 21/04/2011 > 16h-17h

La recherche d'informations sur Internet

- ➔ Mardi > 08/03/2011 > 16h-17h30
- ➔ Jeudi > 24/03/2011 > 16h-17h30
- ➔ Jeudi > 14/04/2011 > 16h-17h30

Mon entreprise sur le Web

- ➔ Mardi > 01/03/2011 > 16h-17h30
- ➔ Jeudi > 07/04/2011 > 16h-17h30
- ➔ Jeudi > 28/04/2011 > 16h-17h30

Sécuriser mon système informatique

- ➔ Mardi > 15/03/2011 > 16h-17h30
- ➔ Mardi > 19/04/2011 > 16h-17h30

* POINDIMIÉ > Tél. : 42 74 82

B.A.-ba de l'informatique et Internet

- ➔ Mardi > 22/03/2011 > 9h-11h

Informatiser ma gestion d'entreprise

- ➔ Mercredi > 23/03/2011 > 9h-10h
- ➔ Mardi > 19/04/2011 > 9h-10h

La recherche d'informations sur Internet

- ➔ Mercredi > 11/05/2011 > 9h-10h30

* KOUMAC > Tél. : 47 68 56

B.A.-ba de l'informatique et Internet

- ➔ Mardi > 15/03/2011 > 16h-18h

Informatiser ma gestion d'entreprise

- ➔ Mercredi > 16/03/2011 > 16h-17h
- ➔ Mercredi > 27/04/2011 > 16h-17h

Initiez-vous gratuitement à l'informatique et à l'Internet !

Des centaines d'artisans ont déjà leur Passeport. Pourquoi pas vous ? Avec le Passeport pour l'économie numérique, bénéficiez d'une initiation adaptée à vos usages professionnels.

Simple : choisissez l'une des sessions, inscrivez-vous par téléphone, suivez votre initiation, recevez votre Passeport et un dossier informatif complet ciblé en fonction de votre activité.

Rapide : les sessions durent moins de deux heures et se déroulent en fin d'après-midi.

Près de chez vous : à Nouméa, dans l'une de nos trois antennes du Nord, et dans les îles.

Gratuit : suivez autant de sessions que vous le voulez gratuitement, et en plus bénéficiez d'avantages avec nos partenaires.

* KONÉ > Tél. : 47 30 14

B.A.-ba de l'informatique et Internet

- ➔ Mardi > 08/03/2011 > 16h-18h

Informatiser ma gestion d'entreprise

- ➔ Mercredi > 09/03/2011 > 16h-17h
- ➔ Mardi > 12/04/2011 > 16h-17h

* LA FOA > Tél. : 28 41 42

B.A.-ba de l'informatique et Internet

- ➔ Mercredi > 20/04/2011 > 9h-11h

Informatiser ma gestion d'entreprise

- ➔ Mercredi > 20/04/2011 > 13h-14h30

* ÎLE DES PINS > Tél. : 28 41 42

B.A.-ba de l'informatique et Internet

- ➔ Mercredi > 16/02/2011 > 9h-11h

Informatiser ma gestion d'entreprise

- ➔ Mercredi > 16/02/2011 > 13h-14h30



Pour en savoir plus

Rendez-vous sur www.cma.nc, rubrique « Passeport » en colonne de droite.

➔ Le B.A.-ba de l'informatique et Internet

Pour ceux qui débutent : vocabulaire de base, qu'est-ce qu'un ordinateur, comment le choisir... Un bon moyen de découvrir que l'informatique c'est accessible et utile !

➔ La gestion informatisée de mon entreprise

Pour ceux qui veulent savoir quels sont les avantages d'une gestion informatisée et avoir un aperçu du fonctionnement d'un logiciel de tenue simplifiée de comptes et d'un logiciel de réalisation de devis et de factures.

➔ Mon entreprise sur le Web

Pour découvrir l'utilité d'un site Web pour l'entreprise et mieux comprendre ce qu'est la vente en ligne.

➔ Internet, outil de recherche et de découverte de nouveaux marchés

Pour être efficace dans ses recherches d'information sur le Web, avec des exemples de sites utiles au chef d'entreprise.

➔ Sécuriser mon système informatique

Pour ceux qui maîtrisent déjà l'informatique mais désirent en savoir plus sur les virus, les données à protéger, ce qu'il faut sauvegarder et comment.



INFO FUTÉE



Vous voulez être présent sur le Web pour montrer vos produits, vos services, votre entreprise ?

Sur présentation de votre Passeport pour l'économie numérique, notre partenaire SKAZY crée votre site Internet à tarifs négociés. Choisissez parmi 4 modèles élaborés pour répondre aux besoins de la petite entreprise, transmettez vos contenus et images, et SKAZY s'occupe du reste. Simple et sans surprise ! **Contact : Diane Blanchard au 26 20 69 et diane@skazy.net**
Trois autres partenaires vous réservent des offres spécifiques : CAN'L (fournisseur d'accès Internet), Barrau Business Systems (solutions d'impression) et l'ADIE (financement). Pour en savoir plus : www.cma.nc/rubrique Passeport pour l'économie numérique en colonne de droite sur la page d'accueil.

UN ARTISAN SUR LE WEB

Le laboratoire Cosmecal installé au Mont-Dore, élabore des produits naturels à base de plantes de Nouvelle-Calédonie. Leur site, bilingue français/anglais, explique les vertus de l'aloé vera, du niaouli, du santal, du noni, de l'hibiscus et du kava. Il présente leur gamme, Pacifico Nature, composée de baumes, lotions, soins, laits, bonbons, huiles essentielles, sirops, compléments alimentaires... qui sont proposés aussi en vente en ligne. www.cosmecal.com



SITE UTILE

NCI en ligne



Nouvelle-Calédonie Initiative est une association loi 1901, dont la mission est d'aider à la création et au développement d'entreprises par l'attribution d'un prêt d'honneur (prêt personnel sans intérêts ni garantie) qui vient consolider des fonds propres et faciliter l'accès au prêt bancaire.
Son site rappelle les critères d'éligibilité et les démarches à accomplir pour en bénéficier. Plusieurs documents récapitulatifs sont téléchargeables à cet effet. Le site présente aussi tous les projets financés depuis la création de l'association, démontrant l'étendue des secteurs d'activités concernés. Bon à savoir, sa rubrique « On vient à vous » précise les dates et lieux des permanences sur toute la grande terre et sa rubrique « News » déroule l'actualité de cette structure très dynamique. <http://ncinitiative.com/>

LE SPECIALISTE CALEDONIEN DE LA SAUVEGARDE INFORMATIQUE EN LIGNE

Prenez de bonnes dispositions pour 2011...

jouez la carte de la Sérénité



installation (sur Nouméa)
+ 15j de sauvegarde offerts
sans engagement jusqu'en fin janvier 2011

- ✓ Copies stockées sur 2 sites sécurisés
- ✓ Traitements automatiques et surveillés
- ✓ Confidentialité assurée
- ✓ Solution unique pour tous vos ordinateurs
- ✓ Restauration en ligne H24/J7 ou livrée sur site

à partir de 4000 F ht par mois



www.SauvegardeEnLigne.NC / Tél: 25.96.67

À VOTRE SERVICE



ESPACE COMMUNICATION

« Tout nouveau, tout info ! »

Cinq nouvelles fiches info gratuites sont désormais disponibles en libre accès à la CMA et dans ses antennes :

- ➡ La fiscalité des entreprises artisanales.
- ➡ La patente mode d'emploi.
- ➡ Créer/Repandre une entreprise artisanale.
- ➡ Transmettre son entreprise.
- ➡ La santé et la sécurité au travail.

Elles complètent la vingtaine de fiches existantes, qui répondent aux questions les plus fréquemment posées par les chefs d'entreprise concernant la gestion, la vie de l'entreprise, le commercial, ou l'informatique.



NOS PERMANENCES ET VISITES D'ENTREPRISES

Retrouvez les agents de la Chambre de métiers et de l'artisanat, pour des conseils gratuits, à partir de 9h00 dans les mairies suivantes :

✳ Province Nord

Belinda MATHELON

POYA

➡ mardi 8 février

VOH

➡ jeudi 9 mars

Soukaïna PESCE

POUEMBOUT à la Maison de l'entreprise : tous les mardis matin de 8h00 à 11h30.

Arielle PINDON

POUEBO

➡ mercredi 23 février

OUEGOA

➡ mardi 1^{er} mars

POUM

➡ XXXX

Patrick LEBLAIS

KOUAOUA

➡ jeudi 3 février

HOUILLOU

➡ mardi 15 février

HIENGHENE

➡ jeudi 3 mars

CANALA

➡ mardi 15 mars

✳ Visites d'entreprises Province îles Loyauté

(sur RDV au 28 23 37)

Caroline COURTOT

LIFOU

➡ lundi 14 février et lundi 14 mars

MARE

➡ lundi 28 février

OUVÉA

➡ lundi 28 mars

NOUVEAU !

Plus grand pour vous

Les travaux avancent à grands pas au siège de la CMA à Nouville. 600 m² supplémentaires sont actuellement aménagés sur le toit du bâtiment. Y sont prévus salle de réunion, bureaux pour les élus, pour la Direction et les Services transversaux de la Chambre consulaire. L'accueil des chefs d'entreprise et porteurs de projets se fera toujours au rez-de-chaussée. Agrandi et rénové, cet espace sera également plus pratique avec un Centre de formalités d'entreprise réorganisé, l'Espace communication réaménagé, et une équipe renforcée de conseillers pour l'information et l'accompagnement de ressortissants chaque année plus nombreux. La CMA nouvelle version sera prête en octobre !

TROIS QUESTIONS À...

FRANCK RABBE, président de l'Ordre des Experts Comptables de Nouvelle-Calédonie

L'Ordre des Experts Comptables de Nouvelle-Calédonie, qui représente et défend les intérêts de la profession comptable, fait le point sur les avantages de faire appel à un praticien reconnu. Une trentaine de professionnels officient aujourd'hui sur le territoire. Leur créneau : le conseil et la fourniture de prestations qui sécurisent le quotidien, le développement et, le cas échéant, les phases de difficulté de l'entreprise.

→ **Quels constats faites-vous concernant la gestion des entreprises artisanales ?**

Nombre d'entreprises périssent ou s'éteignent non pas par manque de savoir-faire professionnel mais par une méconnaissance des mécanismes de base dans leur gestion. Le simple fait de ne pas totalement maîtriser les tableaux de bord et le vocabulaire de gestion est un handicap certain, y compris lorsque l'entreprise a par ailleurs tous les atouts pour se développer : une clientèle fidèle, un outil de travail performant, des produits ou services de qualité.

Car sans une gestion saine, sans un suivi comptable régulier, il est difficile de dialoguer avec ses financeurs potentiels : le banquier pour accéder au crédit, les provinces en cas de demande de subventions, l'État pour la défiscalisation etc... Enfin, pour savoir quelles décisions prendre, et quel est le meilleur moment pour les prendre, la gestion est essentielle. Cela concerne l'embauche, l'investissement dans du matériel, un changement dans les prix de ses prestations, la fiscalité de l'entreprise et de son manager...

→ **En quelle circonstance faire appel à un Expert Comptable pour une petite entreprise artisanale ?**

L'Expert Comptable est le conseil indispensable du chef d'entreprise, quel que soit son statut. Même un « petit artisan », en entreprise individuelle au régime fiscal du forfait, peut faire appel à ses compétences.

Une convention entre l'Ordre des Experts Comptables et la CMA définit le cadre de l'intervention du CEGESMET qui est destiné à ceux qui débutent leur activité, qui sont donc en période de fragilité. À partir d'un certain stade de structuration, l'artisan doit avoir le réflexe de faire appel à un professionnel de la comptabilité, et c'est là que les membres de l'Ordre peuvent assister les ressortissants.

→ **Quelles prestations peut-on demander à un Expert Comptable ?**

L'Expert Comptable va fournir une prestation de services « sur-mesure » à son client. Il est à son écoute.

Outre sa mission de base consistant à effectuer la tenue de la comptabilité, le bilan de fin d'exercice et la supervision de toute la fiscalité de la structure, il peut également proposer l'édition des bulletins de salaires, les déclarations d'embauche ou de débauche, les déclarations CAFAT ou TSS, ainsi que, comme nous l'avons signalé ci-dessus, être celui qui aura un regard sur la gestion afin de sensibiliser l'exploitant sur toute modification des conditions d'exercice. C'est cette expertise globale qui apporte à l'artisan une réelle valeur ajoutée : on décrypte ensemble les éléments comptables, financier et fiscaux, on en tire des conclusions sur le fonctionnement de l'entreprise, on envisage les solutions pour améliorer la rentabilité de l'activité. Ces services ont un coût certes, mais les bénéfices d'une telle démarche sont évidents : le chef d'entreprise sécurise son exploitation, son patrimoine, il peut faire des économies (changement de régime fiscal par exemple), et il dispose d'éléments fiables pour développer ou transmettre son entreprise.



La gestion du personnel vous prend la tête ?
Certains services peuvent vous rendre la vie tellement plus agréable.

OPTEZ POUR UNE SOLUTION RAPIDE, FIABLE, EFFICACE ET PAS CHÈRE.

GESTION DE PERSONNEL ■ CONSEILS JURIDIQUES ET TECHNIQUES ■ DOMICILIATION DE SOCIÉTÉS

27 bis, avenue
du Maréchal Foch
BP 4460
98847 Nouméa Cédex

Tél. : 27 21 00

Fax : 27 59 31

Email : buroltel@mls.nc

Site : www.mls.nc/astri

Retraite : ça avance !



En chiffres*

- avec 9 950 chefs d'entreprise artisanales, 7 430 ressortissants CCI et 2 270 agriculteurs, près de 20 000 personnes sont concernées ;
- 17 % du total des travailleurs indépendants ont plus de 60 ans ;
- le nombre d'artisans de plus de soixante ans encore en activité a augmenté de 43 % entre 2002 et 2008.

Actuellement, les chefs d'entreprises artisanales n'ont accès à aucune caisse de retraite par répartition en Nouvelle-Calédonie. Certains de nos ressortissants croient, à tort, que le RUAMM inclut des prestations pour sécuriser leurs vieux jours mais il n'en est rien. À part une démarche individuelle de capitalisation auprès d'organismes privés, pas de garantie en 2011 qui permette aux travailleurs indépendants de vivre décemment au moment de l'arrêt de leur activité. Une injustice de taille en Nouvelle-Calédonie pour des professionnels qui créent des emplois et de la valeur ajoutée !

* Un enjeu de société

Ce constat posé, plusieurs autres données méritent d'être soulignées :

- ➔ Les travailleurs indépendants de Nouvelle-Calédonie sont les seuls, avec ceux de la Polynésie et de Wallis et Futuna, au sein de l'ensemble national à ne pas bénéficier d'un régime d'assurance vieillesse.
- ➔ L'âge de l'arrêt de leur activité recule nettement chez les artisans.
- ➔ Ceux-ci vivent de plus en plus vieux : en 25 ans, ce sont 10 ans d'espérance de vie qui ont été gagnés pour l'ensemble de la population calédonienne.
- ➔ La retraite concerne près de 20 000 personnes actives : agriculteurs, commerçants, industriels et artisans.

Se poser la question de vos moyens de subsistance en fin d'activité est un devoir pressant. Trouver des solutions est un enjeu de société.

* Mobilisation

La CMA travaille depuis plusieurs années à porter ce sujet auprès des politiques. Fin 2008, une étape significative a été franchie : mobilisation de la Mutuelle des patentés et libéraux (MPL) et venue sur le territoire des représentants du Régime Social des Indépendants (RSI), organisme qui couvre les travailleurs indépendants au niveau de la France métropolitaine et des DOM. En parallèle, la mobilisation des élus des trois Chambres consulaires a donné du poids à la

démarche auprès des décideurs. Celle-ci a été entendue : le Congrès a formulé un vœu en 2010 sur ce sujet, et les mois qui viennent de s'écouler sont marqués par la saisie du dossier par le Gouvernement.

* Des avancées par étapes

Le RSI et le Gouvernement ont signé fin 2010 une convention. Objectif : étudier la possibilité de mettre en place localement une caisse de retraite par répartition pour les travailleurs indépendants. Travail complexe et technique : il faut d'abord évaluer le nombre de cotisants, la durée moyenne de cotisation, faire des projections à partir de données démographiques et économiques pour décider de l'âge du départ à la retraite, de l'assiette de calcul et du taux de cotisation, réfléchir au niveau des prestations proposées, au minimum ainsi qu'au plafond ... Chaque paramètre doit être étudié avec soin et différentes hypothèses envisagées. Le but est de trouver, dans la concertation, l'équilibre acceptable entre le montant de cotisations et la prestation, tout en garantissant l'équilibre de la caisse dans le temps.

Un dossier de taille qui prendra du temps à aboutir. Mais qui est lancé, pour vous.

La retraite vous concerne. C'est une impérieuse nécessité sociale. C'est une reconnaissance de la valeur de votre travail. C'est un dossier de fond qui mérite le recueil de vos avis et témoignages.

**N'hésitez pas à nous contacter pour en parler
au 28 23 37 (Alexia BASSET) ou par mail : eco@cma.nc.**

Votre permis **POIDS LOURD** avec



27 50 54
WWW.CHRONO64.NC

71 rue Benébig - Vallée des Colons

MPL

Isabelle Staron-Tutugoro, artiste peintre-graveur

La vie rêvée d'Isabelle

De la peinture acrylique sur toiles, à la gravure sur bois, de la céramique à la sérigraphie, Isabelle ne cesse d'explorer de nouvelles techniques artistiques. Depuis quinze ans, elle fabrique des séries limitées, enchaîne les expositions et contribue par son implication associative au rayonnement de l'art kanak.

Difficile de délimiter le travail d'Isabelle qui se définit comme une « touche-à-tout ».

Mais le dénominateur commun reste sans doute son intérêt pour les symboles indigènes, en particulier les pétroglyphes, mais aussi les bambous gravés Kanak et les poteries Lapita.

Lorsqu'elle s'installe à Poindimié, il y a quinze ans, Isabelle peine à trouver du travail. Un mal pour un bien puisqu'elle profite de son temps libre pour renouer avec ses premières amours et réaliser son rêve d'enfant. « J'ai toujours bricolé, se souvient Isabelle, des tableaux en fils et pointes aux suspensions en bois flotté, tout y est passé ! ».

Elle commence à peindre pour son plaisir, jusqu'à ce que Céline Vauthier, une tourneuse sur bois, repère ses toiles et lui propose d'exposer avec elle. À sa grande surprise, elle vend tous ses tableaux ! Depuis ce jour, Isabelle compte une centaine d'expositions à travers le Pacifique et l'Europe.

« Au début, je peignais sur tout ce que je trouvais : les pierres, les graines, le bois. Je faisais des magnets, des bijoux, des lampes,

des porte-clés... des objets de tous les jours plus abordables et plus faciles à emporter pour les touristes ». Une stratégie commerciale mais aussi une façon de garder un exemplaire pour elle de certaines œuvres qu'elle avait vendues.

Isabelle en est convaincue, « On peut vivre de son art. Il faut saisir les opportunités quand elles sont là et se donner les moyens d'y arriver. Pour certaines expositions, je dépense plus que ce que cela va me rapporter ». En artiste disciplinée, Isabelle peint tous les jours et a toujours sur elle un cahier de croquis. « Je suis en constante ébullition, si je n'ai pas cette pression, je n'avance pas ».

La vente de ses séries limitées, comme ses services en porcelaine peinte, lui permet de financer ses expositions et ses stages à l'étranger. « Pour mon premier stage en Nouvelle-Zélande, j'ai profité d'un voyage familial. Cela a été un déclic, j'ai besoin de bouger pour avancer dans mon travail. »

Son dernier défi ? Son exposition à la Maison de la Nouvelle-Calédonie, « exposer à Paris pour une artiste de Poindimié, c'est une vraie reconnaissance ! ».



© Isabelle Staron-Tutugoro



© Isabelle Staron-Tutugoro

PARCOURS

Isabelle est née dans un village de la région lyonnaise, « où se trouve entre autre, le siège des frères maristes, il n'y a pas de mystère ! ». C'est dans ce lieu qu'elle se familiarise avec la culture océanienne et s'imaginer déjà vivre dans le Pacifique. Elle débute sa carrière comme secrétaire médicale, avant de travailler dans les relations publiques puis les ressources humaines. Des expériences dont elle tire profit aujourd'hui dans l'exercice de son métier. C'est son mari, un Kanak, qui lui fait découvrir la Nouvelle-Calédonie en 1986. « Ce n'était pas évident pour un couple mixte à l'époque, mais j'ai tout de suite été acceptée par la famille de mon époux et me suis sentie à l'aise ! » Dix ans plus tard, la famille s'installe à Poindimié. Isabelle préside aussi l'association Art'east qui fédère et promeut les artisans de la côte Est. L'association organise deux expositions annuelles à l'hôtel Tiéti Téra de Poindimié et participe à des manifestations ponctuelles comme la foire de Koumac ou le jeudi de la province Nord. Association Art'east
Tél. : 42 52 52 ou 93 43 65
isatutugoro@hotmail.com

pub Enercal

Marion Habault, parfumeur junior

Apprentie parfumeur

Marion a lancé sa marque de parfum il y a deux ans et a déjà créé quatre eaux de toilette et cinq diffuseurs de parfum. De la composition à la vente, la jeune femme de 22 ans mène « à la mouillette » son entreprise artisanale. Portrait d'un nez inspiré...



PARCOURS

« Depuis mon enfance, j'ai pris l'habitude de tout sentir, j'ai amplifié ma mémoire olfactive sans m'en rendre compte. Un jour une amie d'enfance m'a dit que je sentais tout avant les autres. » La réflexion conforte Marion dans sa volonté de mettre son talent au service d'un métier et de suivre une formation de parfumeur. Après son Bac L, elle réussit le concours d'entrée à l'école privée du Grasse Institute of Perfumery. Là, elle rencontre, Max Gavarry, un maître parfumeur qui a participé à la création de plusieurs parfums de grands noms. Il remarque la plus jeune des élèves et l'encourage à se mettre à son compte. Fin 2008, Marion rentre à Nouméa et crée sa propre marque V.I.P. Vivre un Instant Parfumé.

V.I.P. > Tél. : 81 38 36

Email : marion@habault.com

On retrouve des traces de l'usage et du commerce de parfum dès la civilisation sumérienne. Les Égyptiens l'utilisaient lors de pratiques religieuses et c'est aux Romains que l'on doit l'emploi de flacons en verre plutôt qu'en terre cuite. Mais le grand bouleversement se produit à la fin du Moyen-Âge et à la Renaissance, grâce au perfectionnement de l'alambic et à la découverte de l'alcool éthylique. C'est ainsi qu'en Occident, on utilise le parfum notamment pour les vêtements, en particulier les gants.

« Il faut compter en moyenne 8 à 10 ans pour devenir parfumeur », affirme Marion. Cette « Parfumeur Junior » calédonienne assure la réalisation complète de ses parfums. À commencer par la création des jus à partir des matières premières qu'elle choisit avec soin auprès de son fournisseur, jusqu'à la validation concernant le contrôle des allergènes. Viennent ensuite le choix du packaging, le concept marketing, le conditionnement manuel et la vente.

✱ De Grasse à Nouméa

Lors de son apprentissage à Grasse,

le berceau mondial de la parfumerie, Marion se sensibilise à la reconnaissance olfactive d'environ 300 matières premières, apprend le langage du parfumeur et épanouit sa créativité dans l'art de la composition. Installée devant son orgue à parfums, la jeune femme compose selon son inspiration. « Je pars sur une idée et je fais des essais jusqu'à me rapprocher le plus possible de ce que j'ai imaginé, ou bien je fais confiance à mon envie de retranscrire une odeur à partir d'un moment que j'ai vécu ». La phase de composition est sans aucun doute celle qu'elle préfère, « j'aime être au contact des matières premières ». Mais la partie marketing a aussi des atouts pour la séduire, « il faut arriver à faire accéder les clients à un rêve », une autre forme de créativité.

Marion propose elle-même ses créations en ventes privées, à son bureau ou encore lors de salons, de comités d'entreprises. Un dynamisme à toute épreuve et aussi l'exigence de développer son savoir-faire localement. Parmi ses futurs projets, celui de « travailler avec des essences calédoniennes ».

* Salaires minimums, valeur du point et jours fériés et chômés

Pour les mois de février et mars 2011
par secteur et conventions collectives.

→ Salaire minimum garanti (SMG)

À compter du 1^{er} février 2010

828,40 F par heure - 140 000 F par mois (base 169h)

→ Salaire minimum agricole garanti (SMAG)

À compter du 1^{er} février 2010

704,14 F par heure - 119 000 F par mois (base 169h)

→ Boulangerie pâtisserie

À compter du 1^{er} mai 2010

Valeur du point : 847 F

Avec modification des coefficients hiérarchiques
Classification des emplois modifiée

→ Industrie

À compter du 1^{er} septembre 2010

Valeur du point : 730 F

Avec modification des coefficients hiérarchiques

→ Industries extractives mines et carrières

À compter du 1^{er} septembre 2010

Valeur du point : 688 F

Avec modification des coefficients hiérarchiques
Jour férié chômé : le 25 décembre et le 1^{er} janvier

→ Coiffure

À compter du 1^{er} avril 2010

Valeur du point : 856 F

Avec modification des coefficients hiérarchiques

À compter du 1^{er} septembre 2010

Modification des coefficients hiérarchiques

→ Esthétique

À compter du 1^{er} mai 2010

Valeur du point : 1 042 F

Classification des emplois modifiée

→ Transports sanitaires terrestres

À compter du 18 février 2010

Valeur du point : 1 000 F

Avec modifications des conditions de travail
et de classification des emplois

Attention : Le SMG a augmenté au 1^{er} janvier. Nous vous rappelons que les éléments constitutifs de la rémunération ne doivent pas conduire au versement d'une rémunération inférieure au SMG soit : 828,40 F par heure - 140 000 F par mois (base 169 h)

→ Bâtiment et travaux publics

À compter du 1^{er} septembre 2010

Valeur du point : 827 F

Avec modification des coefficients hiérarchiques

→ Commerce et divers

À compter du 1^{er} avril 2010

Valeur du point : 730 F

Avec modification des coefficients hiérarchiques

À compter du 1^{er} septembre 2010

Modification des coefficients hiérarchiques

Les fêtes légales suivantes sont des jours fériés, ces jours ne sont pas forcément chômés : 1^{er} janvier, lundi de Pâques, 1^{er} mai, 8 mai, Ascension, lundi de Pentecôte, 14 juillet, 15 août, 24 septembre, 1^{er} novembre, 11 novembre et 25 décembre.

Le code du travail de Nouvelle-Calédonie est en vigueur depuis le 1^{er} mai 2008. Vous pouvez le consulter à l'espace communication ou en ligne sur le site de la Direction du Travail : www.dtenc.gouv.nc, ainsi que les accords de votre branche d'activité et les grilles de salaires minimum.

* Échéances fiscales

Les dates indiquées sont les dates d'exigibilité par la paierie du Territoire, avant le :

10/12 → MUTUELLE

Païement des cotisations de la mutuelle du commerce pour le mois de novembre 2010.

10/01 → MUTUELLE

Païement des cotisations de la mutuelle du commerce pour le mois de décembre 2010.

15/01 → CRE IRCAFEX

Païement des cotisations CRE et IRCAFEX pour le 4^{ème} trimestre 2010.

31/01 → CAFAT

Païement des cotisations CAFAT pour le 4^{ème} trimestre 2010.

→ CRE IRCAFEX

Déclaration nominative des salaires pour la CRE et l'IRCAFEX année 2010.

→ CES

Païement annuel de la CES pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Païement de la CES du 4^{ème} trimestre 2010 pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

→ TSS

Païement TSS du 4^{ème} trimestre 2010 pour les entreprises soumises au régime fiscal du réel simplifié ou du réel.

→ PATENTE

Païement de la Patente 2010.

→ IS

Païement du 1^{er} acompte de l'impôt sur les sociétés 2011 pour les entreprises clôturant leurs comptes au 30/06.

Païement du 2^{ème} acompte de l'impôt sur les sociétés 2011 pour les entreprises clôturant leurs compte au 28/02.

Dépôt de la déclaration d'activité des sociétés soumises à l'IS et clôturant leur exercice clos au 30/09/2010.

Païement du solde de l'impôt sur les sociétés 2010 pour les entreprises ayant clôturé leurs comptes au 30/09.

Transmettre reprendre une entreprise, la CMA à vos côtés !

Conseils personnalisés, discrétion et expertise : le service économique de la Chambre de métiers et de l'artisanat est à votre service. Sur l'ensemble du territoire, nos conseillers vous aiguillent gratuitement dans vos projets de cession ou de reprise.

NOUMÉA

→ Coiffure mixte

SARL – Salon de coiffure très bien situé, ayant « pignon sur rue » – Local de 44 m², rénové en 2009 – Clientèle habituelle et fidèle (depuis 15 ans) – Potentiel de 3 coiffeurs
Possibilité pour le repreneur de location de fauteuils
Prix : 11 U – Date de création > 1975
Rayonnement > Nouméa

→ Entretien et nettoyage de gouttières et toitures

EI – Activité spécialisée – Matériel opérationnel, clé en main
Potentiel de développement (clientèle de particuliers, activités supplémentaires, embauche de personnel, actions sanitaires et écologiques) – Possibilité de reprise de bail d'un F2 – Repreneur polyvalent, dynamique et réactif recherché – **Prix : 4,2 U (4,5 U, logement compris)** – Date de création > 2008 – Rayonnement > Provinces Sud & Nord

→ Esthétique

SARL (Associée unique) – Vente du fonds artisanal et des parts de la société ou possibilité de mise en location
Gérance – Local aménagé avec tout le matériel nécessaire pour l'activité – Matériel en bon état et opérationnel
Clé en main – Discrétion du lieu appréciée par la clientèle
Potentiel de développement de l'activité – **Prix : 13 U**
Date de création > 2004 – Rayonnement > Nouméa

→ Coiffure mixte

SARL (Associée unique) – Salon aménagé – Clientèle très fidélisée, importance donnée à l'accueil – Représentation de plusieurs grandes marques – Potentiel de développement de l'activité (avec 2 salariés, extension des jours et horaires d'ouverture) – **Prix : 10 U** – Date de création > 1990
Rayonnement > Nouméa – Province Sud

→ Coiffure hommes

EI – Salon aménagé – Local refait à neuf, bien situé en centre ville, avec parking public – Clientèle fidélisée, de proximité
Très bonne rentabilité – **Prix : 7 U (Notaire offert)**
Date de création > 1997 – Rayonnement > Nouméa

→ Coiffure mixte > URGENT (Cause santé)

SARL vend salon de coiffure aménagé et spacieux (3 bacs, 9 coiffages, local de 75 m²) – Situé rue Clémenceau face à l'immeuble Le Botticelli – Salon et quartier à fort potentiel, convenant à coiffeur ambitieux – Possibilité pour le repreneur de location de fauteuils – Bail renouvelé – Belle affaire à saisir – **Faire offre** – Date de création > 1994

→ Coiffure mixte

SARL – Clientèle très fidélisée – Locaux très bien situés
Excellente rentabilité – **Prix : 28 U** – Date de création > 1970

→ Coiffure hommes

EI – Salon aménagé 2 fauteuils – Local rénové en 2007, bien situé en galerie du centre ville – Clientèle fidélisée – Très bonne rentabilité – **Prix : 5,5 U** – Date de création > 1984
Rayonnement > Provinces Sud & Nord

→ Horlogerie

EI – Clientèle très fidélisée – Bonne rentabilité
Bail commercial permettant l'extension de l'activité
Prix : 8,2 U négociable – Date de création > 1989
Rayonnement > Nouméa – Grand Nouméa

→ Construction métallique

EURL – Entreprise très réactive Investissements récents dans un véhicule, du matériel et de l'outillage
Prix : 50 U (à débattre) – Date de création > 1970
Rayonnement > Provinces Sud & Nord

MONT-DORE

→ Mécanique automobile

EI – Activité spécialisée – Matériel nécessaire à l'activité opérationnel – Très bonne rentabilité – Fort potentiel de développement de l'activité (clientèle de particuliers, embauche de personnel) – Repreneur expérimenté nécessaire et consciencieux dans la mécanique
Transmission du savoir-faire à travers un accompagnement
Formation par le vendeur – **Prix : 15 U (Stock compris)**
Date de création > 2005 – Rayonnement > Provinces Sud, Nord & îles Loyauté

KOUMAC

→ Menuiserie bâtiment

EI – Local aménagé, situé en zone artisanale – Matériel entretenu – Clientèle de proximité – Bonne rentabilité
Potentiel de développement – Location du local (220 000 F.CFP par mois) ou possibilité de vente globale local + habitation + fonds artisanal (50 millions de F.CFP)
Prix : 7,5 U – Date de création > 1968
Rayonnement > Nouméa & Province Nord

Pour tout complément d'information, contactez
Caroline COURTOT, Services de Développement Économique •
Tél. : 28 23 37 • caroline.courtot@cma.nc • Consultez aussi la bourse des entreprises à vendre sur www.cma.nc, rubrique téléchargements/vie de l'entreprise

la qualité de nos produits
a été choisie pour réaliser
les nouveaux équipements
sportifs du territoire



Salle omnisport de la Vallée du Tir



Holcim